



Saisie attribution après effacement de dettes

Par Megaste

Bonjour

J'ai reçu un courrier de ma banque m'avertissant qu'une saisie attribution est en cours . Cela concerne une dette dont j'ai inclus dans mon dossier de surendettement il y a 6-7 ans . La banque de France a effacé mes dettes j'ai encore le courrier, mais voilà que je reçois ce courrier .La banque m'a déjà saisi les frais liés à cette saisie je m'inquiète car je n'ai pas reçu d'autre courrier me prévenant que la saisie attribution est effective .

Que faire svp ?

Par kang74

Bonjour

Il faut contester la saisie en premier lieu :

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1850/personnalisation/resultat?lang=&quest0=1&quest=]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1850/personnalisation/resultat?lang=&quest0=1&quest=[/url]

Qui vous a envoyé ce courrier ? Si c'est un huissier il faut le contacter pour lui envoyer la décision concernant cette dette pour son effacement .

Il faut ensuite consulter un avocat (maison de la justice et du droit) avec l'ensemble des documents et des informations pour qu'il comprenne si oui ou non cette saisie est légitime .

Vous pouvez prendre rendez vous aussi aux permanences concernant le surendettement car si les dettes étaient bien effacées ... il n'y aurait pas de saisie.

Par contre si le paiement des dettes a été suspendu pendant le plan, le créancier peut reprendre ou il en était avant, une fois celui-ci terminé .